

exemplarité

créativité

lavoirs

manoirs

patrimoine religieux

maisons



Ce concours récompense les initiatives locales en faveur de l'amélioration du cadre de vie. Il met en valeur les communes ou structures intercommunales ayant favorisé la réhabilitation et la valorisation de leur patrimoine bâti, contribuant ainsi au maintien et à la création d'emplois.

Toutes les communes lauréates reçoivent un diplôme et un trophée à apposer sur le bâtiment rénové lors d'une cérémonie organisée par les partenaires en présence des médias.

Depuis 1995, la Fédération Française du Bâtiment, l'Association des maires de France et la Fondation du patrimoine, rejoints cette année par la Caisse d'Epargne, organisent le concours « les rubans du Patrimoine ».

En rejoignant cette année le concours, la Caisse d'Epargne est fière de contribuer à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine bâti des villes et campagnes. Aux côtés de l'Association des maires de France, de la Fondation du Patrimoine et de la Fédération Française du Bâtiment, elle s'engage à participer activement au rayonnement et au développement des territoires français.

Une distinction pour votre commune

Un cadre de vie attrayant pour les habitants et des passants heureux d'y flâner.

Un cadre de vie témoin du passé et qui façonne le paysage des générations futures.

Les rubans honorent le patrimoine sans distinction d'époque, de nature ou de taille. Ils valorisent des opérations exemplaires.

Le concours est doté de 15 000 € répartis par le jury entre les lauréats nationaux.

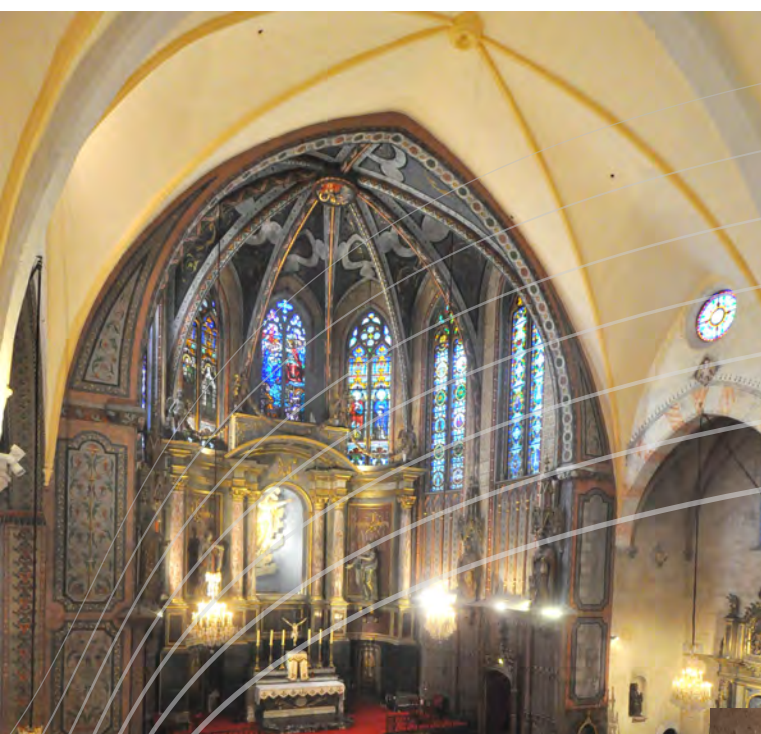


- FAITES CONNAÎTRE vos réalisations
- VALORISEZ votre initiative

bien-être bâtiments publics et industriels transmission savoir-faire histoire
ité animation places
jeux emploi accueil châteaux moulins
ns de caractère

Préservez et mettez en valeur votre patrimoine bâti

En engageant des opérations de réhabilitation et de valorisation de votre patrimoine, vous donnez un formidable coup d'accélérateur à l'activité économique et sociale de votre commune.



- Vous êtes maire ou président d'une structure intercommunale.
- Vous avez entrepris des travaux de réhabilitation du patrimoine bâti de votre commune.
- Les travaux ont été réalisés par des entreprises de bâtiment.
- Les édifices rénovés ont plus de 50 ans.
- Les travaux se sont terminés entre le 1^{er} janvier 2012 et le 31 décembre 2013.

COMMENT CONCOURIR?

- Téléchargez le formulaire de candidature sur www.rubansdupatrimoine.ffbatiment.fr. Vous pouvez aussi l'obtenir en téléphonant au 01 40 69 51 73 ou auprès des représentants régionaux ou départementaux des partenaires.
- Élaborez un dossier présentant l'opération, accompagné de tous les éléments de description demandés et de photos prises avant et après travaux.
- Envoyez votre dossier complet avant le **31 janvier 2014** à la Fédération Française du Bâtiment - 20^e édition des rubans du Patrimoine - 33 avenue Kléber 75784 Paris Cedex 16



Entre 1995 et 2013,
4 136 communes
ont participé au concours...

1 293 communes
distinguées

133 prix nationaux

83 prix régionaux

1 077 prix départementaux

**PARTICIPEZ à la 20^e édition
des rubans du Patrimoine!**



Pour un patrimoine bâti **vivant!**



Pour tout renseignement, contactez aussi
les partenaires en région et département

